

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaiïsona* —
5 n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 20 mars 2023
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 32*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:32:28] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-1838
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:53] Bonjour à toutes et à
17 tous.
18 Je demanderais à M^{me} la greffière de bien vouloir appeler l'affaire.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:33:02] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Messieurs les juges.
21 La situation en République centrafricaine II, dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred*
22 *Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaiïsona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
23 Et nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:18] Merci beaucoup. Je
25 vous remercie.
26 Je demanderais aux parties de bien vouloir se présenter, en commençant par
27 l'Accusation.
28 M^{me} PRATHABAN (interprétation) : [09:33:25] Bonjour, Monsieur le Président.

1 Bonjour, Messieurs les juges, et à toutes et à tous dans la salle d'audience.

2 L'Accusation est représentée aujourd'hui par M. (*inaudible*), M. *Yassin Mostfa,

3 M. Kweku Vanderpuye et moi-même, *Manochitra Prathaban.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:36] Très bien.

5 Et le... les représentantes des victimes.

6 M^e RABESANDRATANA : [09:33:38] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les

7 juges. Bonjour, tout le monde.

8 L'équipe de... des représentants légaux des victimes des autres crimes est

9 représentée, aujourd'hui, par M^{me} Gabriella Dos Santos, M^{me} Evelyne Ombeni et

10 moi-même, Elisabeth Rabesandratana.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:04] Merci.

12 Monsieur Suprun.

13 M^e SUPRUN (interprétation) : [09:34:06] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs

14 les juges.

15 Les enfants anciens soldats sont représentés par moi-même, Dmytro Suprun. Merci.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:15] Je me tourne vers la

17 Défense. Maître Dimitri ? Votre... Votre état de santé semble être... semble s'être

18 amélioré.

19 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:34:20] Oui, effectivement, Monsieur le Président.

20 Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les juges.

21 M. Yekatom est présent dans la salle d'audience. Il est représenté, aujourd'hui, par

22 M^e Laurence *Hortas-Laberge, M^e Jean-Michel Kola et... M^e Cassandra Obussier et

23 moi-même, Mylène Dimitri.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:43] Merci beaucoup.

25 Et pour M. Ngaiissona ?

26 M^e PROULX (interprétation) : [09:34:48] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à

27 toutes et à tous.

28 Maître... M. Ngaiissona est représenté aujourd'hui par Michael Rowse, moi-même,

1 Maître Marie-Hélène Proulx, et...

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:01] Très bien, merci
3 beaucoup.

4 Alors, question de procédure, juste, avant la présentation... la... le témoignage de
5 M. Mongabandi. Nous pouvons maintenant passer avec l'expert. Combien de jours
6 est-ce que nous avons ? J'ai une raison pour poser ces questions.

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:35:25] Bonjour, Monsieur le Président.
8 Bonjour, Messieurs les juges. Je crois que le témoin expert devrait témoigner pendant
9 une durée de trois jours, et, je crois, deux heures dans le cadre de l'interrogatoire
10 principal. Et puis, il y aura également l'interrogatoire... le contre-interrogatoire.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:42] Oui. Très bien. Donc,
12 c'est en fait long. Je dois dire que nous avons des experts relatifs aux enfants soldats,
13 ici. Mais je crois que plus de trois jours devraient être plus que suffisants. Voilà, c'est
14 simplement une question que je voulais vous poser.

15 Donc, bonjour, Monsieur Mongbandi... Mongbandi.

16 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:14] Bonjour.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:18] Au nom de la
18 Chambre, je voudrais vous souhaiter la bienvenue dans cette salle d'audience.

19 Vous êtes ici pour aider à la Chambre afin de déterminer la vérité dans l'affaire *Le*
20 *Procureur c. M. Yekatom et M. Ngaïssona*.

21 Monsieur Mongbandi, vous devriez trouver une carte devant vous ; c'est une
22 déclaration solennelle selon laquelle vous déclarez de dire la vérité. Veuillez, je vous
23 prie, lire cette carte à voix haute.

24 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:59] Je déclare solennellement que je dirai la
25 vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:09] Merci beaucoup,
27 Monsieur Mongbandi. Vous êtes maintenant sous serment. Vous savez quelles sont
28 vos obligations, vous venez de nous le dire.

1 Bien, j'ai quelques questions pratiques, ou quelques informations pratiques, avant
2 que votre témoignage ne commence. Vous reconnaissez que tout ce que l'on dira ici,
3 dans cette salle d'audience, sera écrit, consigné par écrit et interprété. Et afin de
4 permettre aux interprètes de vous interpréter, vous allez devoir parler relativement
5 lentement et ne commencer à répondre à la question que lorsque la personne qui
6 vous pose la question ait terminé sa question. Et peut-être attendez quelques instants
7 afin que les interprètes puissent interpréter vos propos et les propos des questions.
8 Donc, très bien, merci beaucoup. Et avec cela, je donne maintenant la parole avec... à
9 M^{me} le Procureur.

10 QUESTIONS DU PROCUREUR

11 PAR M^{me} PRATHABAN (interprétation) : [09:38:09]

12 Q. [09:38:10] Bonjour, Monsieur Mongbandi. Nous nous sommes rencontrés il y a
13 quelques jours ; je suis Manochitra Papan et je vais vous poser des questions
14 aujourd'hui au nom de l'Accusation.

15 Merci beaucoup d'être venu témoigner ce matin.

16 Ce matin, je vais tout d'abord vous poser des questions concernant votre... vous
17 concernant, puis des questions concernant vos déclarations préalables pour préciser
18 certains points. Si des questions que je vous pose ne sont pas très claires ou si vous
19 ne comprenez pas, veuillez nous le dire et je vais reformuler ma question.

20 Et si vous souhaitez une pause à quelque moment que ce soit, faites-le-nous savoir
21 également.

22 Donc, je vais maintenant commencer par vous poser les questions.

23 Alors, pourriez-vous, je vous prie, décliner votre identité.

24 R. [09:39:05] Je suis Mongbandi Raymond.

25 Q. [09:39:12] Quelle est votre date de naissance ?

26 R. [09:39:20] Je suis né le 1^{er} janvier 1955.

27 Q. [09:39:30] Pourriez-vous confirmer que vous êtes un ressortissant de l'Afrique...
28 de la Centrafrique ?

- 1 R. [09:39:44] Je le confirme.
- 2 Q. [09:39:53] Où êtes-vous né ?
- 3 R. [09:39:56] Je suis né à Mbaïki.
- 4 Q. [09:40:07] Et qu'est votre... quelle est votre religion ?
- 5 R. [09:40:18] Je suis chrétien catholique.
- 6 Q. [09:40:27] Vous étiez maire de Mbaïki de 2009 à 2015 ; est-ce exact ?
- 7 R. [09:40:39] C'est exact. J'ai été maire de la ville de Mbaïki pendant la période
- 8 indiquée.
- 9 Q. [09:40:57] Quels étaient les noms de votre premier et votre deuxième adjoints ?
- 10 R. [09:41:10] Bongoma Jean. Bongoma Jean, c'est le premier adjoint et le deuxième
- 11 adjoint, c'est Djido Saleh ; il est le deuxième adjoint.
- 12 Q. [09:41:32] Pourriez-vous confirmer qu'ils ont été nommés en 2009 et... aussi ?
- 13 R. [09:41:46] Oui. Nous avons été nommés par le même décret. J'étais le maire et mes
- 14 deux adjoints.
- 15 Q. [09:42:06] Merci.
- 16 Et est-ce que vous pouvez nous dire que Djido Saleh est un ressortissant de... de la
- 17 République centrafricaine ; est-ce que c'est exact ?
- 18 R. [09:42:28] Djido... Djido Saleh, mon deuxième... adjoint au maire, était tchadien.
- 19 Q. [09:42:40] Est-ce que vous savez depuis quand habitait-il à Mbaïki ?
- 20 R. [09:43:00] Il est arrivé à Mbaïki très jeune et il a grandi à Mbaïki, il a passé
- 21 beaucoup d'années à Mbaïki.
- 22 Q. [09:43:14] Merci pour cette précision. Pouvez-vous confirmer avoir fait une
- 23 déclaration aux enquêteurs du Bureau du Procureur en décembre 2018 et en
- 24 janvier 2019 ?
- 25 R. [09:43:34] Oui.
- 26 M^{me} PRATHABAN (interprétation) : [09:43:41] La déclaration se trouve à
- 27 l'intercalaire 10 de la liste de l'Accusation, CAR-OTP-2100-0252 ; et nous avons la
- 28 traduction en langue française qui se trouve à l'intercalaire 11, CAR-OTP-2107-6303.